

AR Prefecture

063-216300566-20230609-2023_30-DE
Reçu le 12/06/2023
Publié le 12/06/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROUSSE

Séance du 09 juin 2023

Nombre de
membres :

En exercice	11
Présents	9
Procurations	1
Votants	10

L'an **deux mille vingt-trois** le **vendredi 9 juin à 20 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BROUSSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. DUGNAS Sébastien, Maire.

Présents : MMES ECHALIER Marilyn, CAVATZ Marie-France, GRAZON Roseline, RODRIGUEZ Sandrine ; MM DUGNAS Sébastien, FOUGERE Gilles, FONTENETTE Alexis, FAURIAT Jonathan et VAISSE Bernard.

Date de la
Convocation :
02/06/2023

Absents ayant donné procuration : M. BONNET Christian représenté par M. DUGNAS Sébastien

Absent : M. GUILLY Philippe

VOTES :
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance désigné : Mme ECHALIER Marilyn

**Délibération
N°2023_30**

Monsieur le Maire donne lecture de l'inventaire des biens mis à disposition du Syndicat pour l'année 2021 (Eclairage public et illuminations festives) et du montant de la cotisation annuelle pour 2023 due au SIEG qui s'élève à 2 565,73 €.

Objet :

**Autorisation de
signature du PV
contradictoire
(Maintenance
Entretien EP
2023 – inventaire
des biens et
cotisation
annuelle)**

Il demande l'accord du conseil municipal pour signer le procès-verbal contradictoire pour l'année 2021 faisant détail de l'inventaire et du montant de cotisation due.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

VALIDE l'ensemble des documents transmis par le SIEG,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le procès-verbal contradictoire et les pièces nécessaires à l'ensemble du dossier.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en préfecture le 12/06/2023
et publication le 13/06/2023

Fait et délibéré, les jour mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme
Le Maire,
Sébastien DUGNAS

